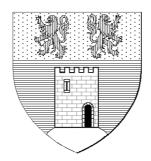
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU 1 Place de la Mairie 26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 16 JUIN 2017

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents: Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS

Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

M. AMIC Philippe avait donné pouvoir à M. SEGUIN.

Absents: M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Un problème s'est produit sur le réseau de distribution, privant d'eau pendant deux jours plusieurs maisons situées à l'entrée du village. L'incident a été localisé, le bouchon évacué. La distribution a été rétablie. Pour prévenir tout nouveau problème du fait de la présence à proximité d'arbres anciens avec un réseau racinaire développé, une purge supplémentaire sera installée avant remise en état de la voirie.

Concernant la limitation de vitesse à 30 km/heure dans le village et à 70 km/h sur la route d'Éourres (entre le panneau de sortie du village et le chemin des Barjavaux), la motion a été adressée au Président du Conseil Départemental accompagnée de la pétition. Pour la zone à 30 km, la procédure veut qu'il soit

Établi le : 28/07/2017

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

consulté au préalable, concernant la limitation à 70 km/h elle relève de sa compétence exclusive s'agissant de voirie départementale.

Dans le cadre de l'atteinte au droit de passage à la Forge, GROUPAMA a consigné. Le Maire a transmis à sa demande au Syndic Judiciaire les pièces en vue d'une convocation des copropriétaires.

Des notifications de subventions du Département ont été reçues suite à la Commission Permanente du 29 mai 2017 :

- sécurisation de la Tour du Riable : 3 283 € pour le paratonnerre et les barrières de sécurité
- acquisition foncière en vue de l'extension du marché et ses aménagements : 13 446 €. Le Maire est autorisé à régulariser l'acte de cession.
- Dispositif d'aides aux territoires répartition de la Dotation de Solidarité 2017 : base 3 610 € (3 575 € en 2016) + 1 635 050 € réparti au prorata du nombre d'habitants des communes éligibles majoré de 30 % pour les cantons où la densité est inférieure à 90 h/km2 : estimation 3 000 €.

La réunion de restitution de la tournée cantonale est fixée le 6 juillet à 18 H 30 à Ballons. Sylvie LAMBERT représentera la Commune.

Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes Sisteronais-Buech, visitera le 20 juin 2017 les communes du haut de la vallée de la Méouge. Il sera reçu par le Maire et le Premier Adjoint qui lui présenteront la commune, son histoire, son activité, ses réalisations et ses projets.

La dotation particulière élu local s'élève à 2 962 €.

Le 1^{er} tour des législatives s'est déroulé sans problème.

Le contrat de location-vente du photocopieur a été signé. La livraison du matériel est prévue le 19 juin. Elle s'accompagnera d'un réaménagement du bureau. Le Maire tiendra à l'avenir ses permanences dans la salle du Conseil pour libérer de l'espace et rendre le secrétariat de mairie plus accueillant car il s'agit de l'image de la commune.

Le logiciel utilisé pour la dématérialisation des envois à la Trésorerie et à la Préfecture rencontre des problèmes empêchant la télétransmission. Le prestataire sera contacté.

Le coût unitaire des panneaux du Parc Naturel Régional de 380 € HT avec mat et fixation est jugé un peu cher pour une commande en 2017.

On note un petit frémissement sur le marché immobilier local avec une série de ventes.

Le feu de la Saint Jean se déroulera le 23 juin 2017 à l'aire de jeux, et un vide-grenier sera organisé par Chaupatine le 15 juillet.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière réunion du Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

1 – <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI</u>.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

2 - AFFOUAGE: OUVERTURE DES PLIS POUR LA PISTE

La préparation se poursuit pour un lancement à l'automne. Toutes les demandes ont été enregistrées. Le montant total excède les volumes à prélever. Des adaptations seront nécessaires. Certaines demandes seront vérifiées. Une pondération sera effectuée pour satisfaire toutes les demandes.

David MARTIN sera contacté.

Les limites seront bornées à l'amiable avec les propriétaires riverains.

Concernant la piste, plusieurs devis ont été sollicités auprès des entreprises locales. Deux plis qui ont été remis en main propre.

Le Maire procède à l'ouverture des plis et à l'examen des prestations détaillées dans les devis.

L'entreprise la moins-disante, MICHELI TP, est retenue pour un montant hors taxes de 2 280 €. Le devis est signé pour ce montant global forfaitaire. (délibération n°2017-26)

3 - POINT SUR LE PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL

Suite à la décision de principe de lancer un lotissement communal, le Maire a pris contact avec l'Ingénieur responsable de la DDT de Nyons. Les premiers éléments de réponse sont positifs. Un point a été fait sur les servitudes applicables sur le terrain et reste en attente la partie risque. Du point de vue de l'urbanisme, le terrain est desservi par les différents réseaux et se trouve dans la continuité du village. Il est donc constructible. La proximité d'une exploitation agricole devra faire l'objet d'une information autant pour l'exploitant agricole que pour les futurs habitants de ce lotissement communal.

La DDT préconise une consultation des gestionnaires des réseaux publics pour s'assurer de la capacité d'alimentation pour 5 ou 6 habitations supplémentaires. Contact sera pris avec ENEDIS.

Dès réception des informations en attente, l'Ingénieur se déplacera en Mairie et sur le terrain. Ce n'est que lorsque toutes les conditions préalables seront remplies que le dossier sera mis entre les mains d'un géomètre pour définir la consistance, l'orientation et l'implantation des lots. Le plus grand soin sera apporté à l'intégration paysagère, l'harmonie des constructions et la prévention des vis-à-vis. Un cahier des charges sera établi dans le cadre d'une commission élargie. Le prix des lots sera fixé, le moment venu, par le Conseil Municipal en fonction de l'ensemble des paramètres.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS.

Communauté de Communes :

La Communauté de Communes se réunit à un rythme hebdomadaire pour mettre en place la structure, s'adapter à ses nouvelles compétences, harmoniser les pratiques et gérer les conflits.

En effet, plusieurs maires de l'ancienne Communauté de Communes de la Motte-Turriers ont déposé un recours en référé contre la décision du Conseil

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

communautaire de transférer la compétence urbanisme aux communes. Le Tribunal Administratif de Marseille doit rendre sa décision début juillet.

Parallèlement, deux audits ont été commandés pour une répartition plus adaptée du personnel en fonction des nouveaux pôles et sur le devenir du centre d'enfouissement de Sorbiers. Cette dernière étude abordera également une analyse comparative de la TOM (taxe d'ordure ménagère intégrée dans la taxe foncière) et la ROM (redevance d'ordure ménagère payée à part, système actuellement en vigueur dans l'ancienne Communauté de Communes de Ribiers-Val de Méouge). Le choix final s'effectuera en Conseil communautaire.

Cimetière:

Pour éviter que la terre du jardin du souvenir ne détériore la concession voisine de la famille JARJAYES, un aménagement complémentaire sera réalisé afin que la terre soit retenue en limite.

Site Internet:

Monsieur ZIMMERMAN, attributaire de la réalisation du site, sera relancé. Si aucun commencement d'exécution n'est constaté avant le 31 août, la commune se rapprochera d'autres prestataires.

Éclairage public :

Le SDED sera contacté par téléprocédure car plusieurs points lumineux sont hors service dans le Village et à la Pinié.

Noël BELLUE s'étant engagé à prendre à sa charge la part communale des travaux d'alimentation de son bâtiment d'exploitation au quartier du Château, lesdits travaux sont commandés.

Écoles

<u>Barret-sur-Méouge</u>: l'effectif de rentrée est estimé à 26 élèves mais va se poser le problème de la cantine qui ne sera plus assurée par le bistrot. Six enfants sont concernés.

Montbrun-les-Bains : la fermeture de la troisième classe est programmée. Un maitre en surnuméraire sera affecté sur les deux écoles de Montbrun et de Séderon.

<u>Séderon</u>: projet informatique commun avec Montbrun.

5 - QUESTIONS DIVERSES.

Demandes de subvention :

La subvention du Luminaïre est reconduite pour 2017 (délibération n°2017-27). Pour 2018, un dossier sera transmis à la Communauté de Communes car les actions de l'association dépassent le seul cadre de la commune de LACHAU. Ce caractère communautaire devrait permettre de prétendre à des financements plus importants. La demande sera élaborée en collaboration entre la Commune et le Luminaïre et défendue par le Maire en Conseil Communautaire.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Demandes diverses:

La BIOCOOP d'Éourres demande l'autorisation d'implanter des panneaux sur LACHAU. Une place sera faite sur le totem que doit installer le Département de la Drôme.

En réponse à la demande de Monsieur et Madame BONAUDO concernant l'évacuation des eaux stagnantes à proximité immédiate de leur propriété, des travaux de curages seront effectués pour faciliter l'écoulement en aval.

Élagage : il est demandé aux propriétaires en bordure de la voirie communale d'élaguer les arbres afin de ne pas restreindre le passage.

Le Pays Sisteronais disparaîtra au 31 décembre 2017, le personnel sera intégré à la Communauté de Communes.

L'entreprise SOBBECA va procéder à des changements de poteaux au quartier du Château.

L'entreprise BOUYGUES sollicite la prise d'un arrêté permanent l'autorisant à intervenir sur le réseau électrique communal. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Lecture est donnée d'un courrier de Madame HARROUE relative au stationnement du car scolaire sur la place du Monument aux Morts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 h 10.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet